

Les politiques migratoires dans l'espace francophone européen

M. Jos Scheuer, Président de la section luxembourgeoise

Monsieur le Chargé de Mission,

Chers collègues,

Permettez-moi, de faire quelques réflexions sur l'immigration au Luxembourg qui présente des traits atypiques certainement uniques pour l'Europe, si l'on prend comme toile de fond la situation démographique du pays.

Comme vous le savez tous, le Luxembourg est un très petit pays. En 2007, notre population totale s'élève à 470.000 habitants dont 270.000 sont de nationalité luxembourgeoise et 200.000 sont d'une autre appartenance nationale. Par conséquent, 43% de non luxembourgeois résident sur le territoire luxembourgeois auxquels viennent s'ajouter 130.000 frontaliers qui viennent travailler au Grand-Duché chaque jour pour gagner leur vie.

Paradoxalement à cette situation nous assistons à une émigration luxembourgeoise en ce sens que des milliers de citoyens luxembourgeois prennent domicile au-delà des frontières en l'occurrence en Belgique, en France et en Allemagne. On peut estimer leur nombre à environ 20.000 c-à-d à quelque 5% de la population du pays. Cette situation s'explique principalement du fait des loyers moins élevés, des terrains moins chers et, en général, d'un coût de vie moins élevé de l'autre côté des frontières.

Depuis toujours, le Luxembourg a dû recourir à l'immigration pour faire fonctionner son économie. A la fin du 19e respectivement au début du 20e siècle, des italiens suivis des espagnols sont venus travailler dans les secteurs de la sidérurgie luxembourgeoise et de la construction. Aujourd'hui plus de 70.000 portugais vivent à Luxembourg ce qui équivaut à presque 20% de la population totale. La "chasse aux talents" constitue donc une nécessité économique, car pour assurer la pérennité de son système social, le Grand-Duché est obligé aujourd'hui encore d'assurer une croissance économique de 5% par an. Il nous faut donc une population active dont le pays ne dispose pas endéans ses frontières.

Un des majeurs défis politiques consiste donc à trouver la main d'œuvre adéquate soit à l'intérieur du pays, soit dans la Grande Région, soit ailleurs dans le monde et parallèlement nous sommes obligés de pratiquer une politique d'intégration efficace. Si, en première génération, une intégration est plutôt additive au niveau socio-culturel, une intégration partielle est réalisée en deuxième génération tandis qu'à mon avis, l'intégration complète ne se fera qu'en troisième génération.

Un indicateur de l'intégration réalisée est indubitablement l'exercice du droit de vote. Au Luxembourg, tous les résidents ont le droit de vote aux élections locales, aux communales donc, mais nous ne sommes pas satisfaits du succès des campagnes de mobilisation. La participation des résidents non luxembourgeois aux élections n'atteint que quelque 15% des électeurs en droit. A mon avis, c'est un échec, mais à qui donner la faute?

Nous avons su gérer l'immigration (même clandestine) jusqu'à l'éruption des conflits au Balkan.

La vague d'immigrants en provenance de cette région a pris le Luxembourg au dépourvu et ce n'est que maintenant, en 2007, que nous sommes en train de nous donner une législation adéquate tant au niveau humanitaire qu'au niveau politique et économique. M. le Ministre Nicolas Schmit l'a déjà soulevé hier.

Dans ce contexte, j'aimerais souligner qu'actuellement le Luxembourg est devenu une destination pour l'émigration en provenance de l'Afrique. Pays cible ou pays de transition, réfugiés pour des raisons politiques ou économiques, il est difficile de faire la différence.

Le Luxembourg a développé une politique de coopération basée sur l'accord de tous les milieux sociaux et politiques, et nous en sommes particulièrement fiers. Nous mettons en oeuvre une politique qui comporte, outre les aspects purement humanitaires, l'intention de "contenir" le désir d'émigration dans les pays en voie de développement. Le budget à disposition pour la coopération s'élève en 2007 à 1% du revenu national brut (et non 0,7%, tel que repris dans le rapport de Mme Mitreva).

Notre politique de coopération comporte également différents projets en Europe du Sud-Est, projets qui sont dans l'intérêt de la stabilité dans la région. Elle s'intègre évidemment dans l'effort global consenti par la communauté internationale.

Chers collègues, j'aimerais conclure en soulignant qu'une nouvelle législation en matière d'immigration sera mise en place au Luxembourg sous peu. Elle vise surtout à réduire les délais de la procédure d'asile et à coordonner les interventions des différents services publics tels que le Ministère des affaires étrangères et de l'Immigration pour l'accueil, le Ministère de la Famille pour le volet humanitaire, le Ministère de l'Education et de la Formation professionnelle pour assurer "l'employabilité" des immigrés.

Il aura, et c'est la volonté du législateur, aussi un impact sur l'emploi dans différents secteurs économiques tels que l'artisanat, l'hôtellerie, le commerce, l'agriculture, la viticulture ainsi que les secteurs des finances et de la logistique. Elle sera votée fin 2007 ou début 2008.

Je vous remercie de votre attention.